

TAXE D'APPRENTISSAGE

2022

Contribuez à l'insertion professionnelle
des personnes en situation de handicap.

La Taxe d'Apprentissage permet le financement, par les entreprises, des dépenses d'apprentissage et de formations technologiques et professionnelles.

Elle doit être versée par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

Son taux représente **0,68 %** de la masse salariale brute (hors régime Alsace-Lorraine)

Cette taxe est composée de deux parts :

0,59 % Part principale
destinée au financement de l'apprentissage
(ancien « quota d'apprentissage »)

0,09 % Solde
destiné aux dépenses libératoires effectuées
par l'employeur (ancien « hors quota » pour les ESAT)

Le solde de la taxe d'apprentissage
correspond ainsi à

13 %
de la taxe d'apprentissage

Votre taxe d'apprentissage est un soutien précieux pour notre ESAT.

En la versant à l'Adapei 77, vous accompagnez et encouragez l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap mental.

Votre taxe d'apprentissage nous permet en effet de développer nos activités, notamment par l'acquisition de nouveaux équipements ou de matériel adaptés aux travailleurs handicapés :

- **Équipements informatiques** pour le développement de notre service reprographie ;
- **Véhicules sans permis** pour nos activités espaces verts, petite maintenance et ménage, permettant de renforcer l'autonomie des personnes au quotidien ;
- **Aménagement spécifique** de la zone de stockage de notre centrale d'achat, facilitant le repérage des produits pour les travailleurs.

Les Ateliers braytois constituent un cadre adapté et protégé où 137 travailleurs handicapés exercent une activité, encadrés par 24 professionnels.

Certaines personnes accueillies valident également une Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels (RSFP, dispositif Afpa) leur offrant la perspective d'un retour à l'emploi en milieu ordinaire.

L'ESAT de l'Adapei 77 propose ainsi de nombreux services, aux particuliers comme aux entreprises.

- Entretien des espaces verts
- Légumerie
- Cuisine centrale
- Petit bricolage
- Hygiène et entretien
- Reprographie
- Blanchisserie
- Conditionnement
- Travail à façon
- Centrale d'achat
- Friperie



Soutenez-nous en affectant directement votre Solde, sans intermédiaire collecteur, aux Ateliers braytois de l'Adapei 77.

Vous pouvez nous retourner par voie électronique le bordereau joint.

La date limite de versement par virement ou par chèque est le **31 mai 2022**.



2ter rue René Cassin - 77000 Melun
01 60 56 54 77 - contact@adapei77.fr